REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 MARS 2023 A 20 HEURES

<u>Président de la séance</u> : M. Frédéric LAFITTE, Maire en exercice.

Présents : LAFITTE Frédéric, GARDESSE Corinne, SOURROUILLE Christophe, LABIDALLE Martine, CASTAGNET Céline, DUVIGNAU Thierry, DAGUERRE Chantal, DUVIGNAU Carole, CUZACQ Karine, BUSTON Serge, BACHÉ Magali, JUZAN Marc.

Procuration: DAVERAT Xavier a donné procuration à JUZAN Marc.

Excusé: LACOUTURE Jean-Luc, BUICHE Stéphane

Absent : néant

Secrétaire de séance : LABIDALLE Martine

Le procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité

1. Examen du compte administratif Commune 2022

Voir compte rendu de la commission finances réalisé par Frédéric LAFITTE, rapporteur.

2. Prévision de l'affectation des résultats 2022

Voir compte rendu de la commission finances réalisé par Frédéric LAFITTE, rapporteur.

3. Prévisions investissements 2023

Voir compte rendu de la commission finances réalisé par Frédéric LAFITTE, rapporteur.

4. Fiscalité 2023

Voir compte rendu de la commission finances réalisé par Frédéric LAFITTE, rapporteur.

5. Subventions de fonctionnement aux associations et participations 2023

Voir compte rendu de la commission finances réalisé par Frédéric LAFITTE, rapporteur.

6. Subventions d'investissement

1- Remplacement de l'éclairage de l'aire de jeux de la salle polyvalente

M. le Maire présente à l'assemblée les catégories d'investissements susceptibles de bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) au titre de l'exercice 2023.

Monsieur le Maire propose de soumettre le dossier de remplacement de l'éclairage de l'aire de jeux à la salle polyvalente à la DETR, DSIL et CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) 2023.

Monsieur le Maire présente un devis de la société SLTE d'un montant total de 14 991,32 € HT soit 17 989,58 €TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

DECIDE:

- de soumettre à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et à la Dotation de Soutien à l'investissement au titre de l'exercice 2023 le remplacement de l'éclairage de l'aire de jeux à la salle polyvalente,
- dit que le remplacement de l'éclairage de l'aire de jeux à la salle polyvalente fera également l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du CRTE (Contra Contrat de Relance et de Transition Ecologique) au titre de l'exercice 2023,
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2023,
- charge M. le Maire des modalités d'exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2- Remplacement de l'éclairage de l'aire de jeux de la salle polyvalente

M. le Maire présente à l'assemblée les catégories d'investissements susceptibles de bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) au titre de l'exercice 2023.

Monsieur le Maire propose de soumettre le dossier d'installation d'un éclairage intérieur à la Chapelle de Lagastet à la DETR, DSIL et CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) 2023.

Monsieur le Maire présente deux devis (fourniture et installation) d'un montant total de 1 414,88 € HT soit 1 697.86 €TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

DECIDE:

- de soumettre à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et à la Dotation de Soutien à l'investissement au titre de l'exercice 2022 l'installation de luminaires intérieur à la Chapelle de Lagastet,
- dit que l'installation de luminaires intérieur à la Chapelle de Lagastet fera également l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du CRTE (Contra Contrat de Relance et de Transition Ecologique) au titre de l'exercice 2023,
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2023,
- charge M. le Maire des modalités d'exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7. Licence 4

Monsieur le Maire informe l'assemblée que M. Rachel Peyre propriétaire d'une licence 4 qu'il n'exploite plus, a proposé de la vendre à la Commune au tarif de 12 000 € (douze mille euros).

Monsieur le Maire explique que cette licence pourrait être attachée à la salle de réception.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'acquérir la licence 4 proposée par Monsieur Rachel Peyre au tarif de 12 000 €,
- dit que cette somme sera inscrite au BP 2023 au compte 2051.
- dit que cette licence sera affectée à la salle de réception pour un usage communal et associatif.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Cette délibération est approuvée par 13 voix pour et 0 voix contre.

8. PLUi création d'une commission

Monsieur le Maire propose de créer la commission PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui fera des propositions au cabinet CREHAM au sujet des emplacements réservés, les zones humides, les espaces boisés et les OAP (orientations d'aménagement et de programmation).

Monsieur le Maire demande qui est candidat pour intégrer la commission PLUi

Sont candidats : M. Christophe SOURROUILLE, Mme Carole DUVIGNAU, M. Thierry DUVIGNAU, Mme Magali BACHE, Mme Karine CUZACQ, M. Frédéric LAFITTE, Mme Corinne GARDESSE et Mme Chantal DAGUERRE.

L'élection a eu lieu à main levée à l'unanimité des membres présents.

M. Christophe SOURROUILLE a obtenu 13 voix Mme Carole DUVIGNAU a obtenu 13 voix M. Thierry DUVIGNAU a obtenu 13 voix Mme Magali BACHE a obtenu 13 voix Mme Karine CUZACQ a obtenu 13 voix M. Frédéric LAFITTE a obtenu 13 voix Mme Corinne GARDESSE a obtenu 13 voix Mme Chantal DAGUERRE a obtenu 13 voix

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- de créer la commission PLUi,
- désigne M. Christophe SOURROUILLE, Mme Carole DUVIGNAU, M. Thierry DUVIGNAU, Mme Magali BACHE, Mme Karine CUZACQ, M. Frédéric LAFITTE, Mme Corinne GARDESSE et Mme Chantal DAGUERRE.

Délibération approuvée à l'unanimité.

9. Divers

M. le Maire informe l'assemblée qu'une concession a été entièrement désherbé au cimetière de Lagastet. Le gazon semé par la Commune a été enlevé malgré la signalisation présente à l'entrée du cimetière.

M. le Maire ajoute que le Budget Primitif 2023 sera voté le jeudi 30 mars. Une convocation sera adressée au Conseil Municipal dans le format habituel.

La séance est levée à 23h30.